

Liste des délibérations – Comité syndical (Socle commun) - Séance du 7 juillet 2026

Nombre de délégués en exercice :	110
Nombre de délégués présents ou représentés :	71 (dont 7 pouvoirs)
Total des voix	2 667,334 voix

Délibérations :

2026 25 - Élection du Président

Suffrages exprimés : 2 667,334 voix
Pour : 2 606, 334 voix
Abstention : 61 voix
Contre : 0 voix

M. Dan Lert, Adjoint au Maire de Paris, Élu du 19^e arrondissement de Paris, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 606,334 voix, est élu Président de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées et est immédiatement installé.

2026 26 - Fixation du nombre de vice-présidentes et vice-présidents

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 14 le nombre de vice-président.e.s.

2026 27 - Fixation du nombre de membres du Bureau

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 15 le nombre de membres du Bureau.

2026 28 - Délégation de compétences au Président

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation de compétences au Président.

2026 29 - Montant des indemnités des élu.e.s

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les indemnités des élu.e.s.

2026 30 - Désignation de personnalités extérieures pour exercer les attributions du Conseil d'exploitation

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Lambert et M. Héran personnalités extérieures pour exercer les attributions du Conseil d'exploitation.

2026 31 - Modalités de dépôt des listes de la CAO

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de dépôt des listes de la CAO.

2026 32 - Bilan d'activité 2025 de la CCSPL

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan d'activité 2025 de la CCSPL.

2026 33 - Approbation de l'avenant n°5 de la convention entre la MGP et l'AGEMOB

Pour : 2 667,334 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conditions de financement et de suivi arrêtées dans le projet d'avenant n° 5 à la convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence.

2026 34 - Rendu compte des décisions prises par le Président sortant dans le cadre de la délégation de compétence

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rendu compte des décisions prises par le Président sortant dans le cadre de la délégation de compétence.